Le marsan agglomération

[PROCÈS VERBAL]

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Séance du 14 avril 2015

DEPARTEMENT DES LANDES

LE MARSAN AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 62
Nombre de conseillers communautaires présents : 53
Nombre de votants : 61
Date de la convocation : 8 avril 2015

Présidente : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ,

Membres titulaires présents :

Jean-Max CROZES, Jean-Yves PARONNAUD, Christian CENET, Dominique CLAVÉ, Janet DELÉTRÉ Louis PASCAL, Frédéric CARRERE, Joël MALLET, Jean-Marie ESQUIÉ, Guy SIBUT, Jean-Paul ALYRE, Gérard APESTEGUY, Robert DUESO-MAIRAL, Bernard LANOUZIERE (représente Catherine DEMEMES), Hervé BAYARD, Muriel CROZES, Bertrand TORTIGUE, Marie-Christine BOURDIEU, Charles DAYOT, Farid HEBA, Éliane DARTEYRON, Catherine PICQUET, Catherine DUPOUY-VANTREPOL, Gilles CHAUVIN, Chantal COUTURIER, Bruno ROUFFIAT, Chantal PLANCHENAULT, Nicolas TACHON, Stéphanie CHEDDAD, Thierry SOCODIABÉHERE, Jean-Marie BATBY, Marina BANCON, Renaud LAHITETE, Élisabeth SOULIGNAC-GERBAUD, Didier SIMON, Julien ANTUNES, Véronique GLEYZE, Sylvie HINGANT, Michel GARCIA, Florence THOMAS, Xavier DUMOULIN, Jean-Louis DARRIEUTORT, Régine NEHLIG, Patrick DANGOUMAU, Joël BONNET, Delphine SALEMBIER, Bernard KRUZYNSKI, Marie DENYS, Laëtitia TACHON, Éric MEZRICH, Maryline ROUSSEAU, Denis CAPDEVIOLLE

Absents excusés :
Jean-Paul GANTIER

Pouvoirs :
Pierre MALLET, pouvoir Dominique CLAVÉ
Marie-Christine LAMOTHE, pouvoir Jean-Max CROZES
Chantal DAVIDSON, pouvoir Marie-Christine BOURDIEU
Antoine VIGNAU-TUQUET, pouvoir Bruno ROUFFIAT
Pascale HAURIE, pouvoir à Marina BANCON
Karen JUAN, pouvoir à Renaud LAHITETE
Jean-Paul LE TYRANT, pouvoir à Florence THOMAS
Olivier BOISSÉ, pouvoir à Bernard KRUZYNSKI

Secrétaire de séance : Dominique CLAVÉ

La Présidente : Chers amis. Il est un peu inhumain, avec cette chaleur, de tenir une séance de Conseil communautaire ce soir ! Vous êtes tous autorisés à sortir la veste si vous ne l'avez pas déjà fait. Je vous remercie de votre présence néanmoins.
Appel

Je vous propose de voter dans un premier temps le procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 février 2015.

Eric MEZRICH : Un point de détail. Je suis inscrit comme présent alors que je n'étais pas là. Marilyne ROUSSEAU de la même manière.

La Présidente : C'est un point de détail important que nous rectifierons.

Patrick DANGOUMAU : Est-ce qu'il n'y a pas une confusion entre deux dates de Conseils Communautaires s'agissant de l'état de présence ? Je n'avais pas donné mon pouvoir et je dinais avec Gilles CHAUVIN qui était là aussi et qui est excusé à cette séance-là.

La Présidente : Il y a vraiment un problème. Monsieur DANGOUMAU, vous étiez effectivement absent, je m'en souviens. Je pense que c'est un copier/coller que vous avez sur la première page parce qu'il est indiqué au-dessus : « date de la convocation 25 novembre 2014 » et donc, cette page-là ne correspond pas du tout à la séance dont je parlais du 24 février qui était le débat d'orientations budgétaires. En revanche, si je lis les débats, ceux-ci correspondent bien à la séance.

Didier SIMON : J'ai reçu le dossier du conseil par voie dématérialisée. Il y a tout ce qui concerne la séance d'aujourd'hui, mais je n'ai pas le compte-rendu.

La Présidente : Je crois que cela a été précisé dans le mail, mais vous l'avez reçu par courrier.

Didier SIMON : A partir du moment où on travaille sur support dématérialisé, il serait bien que l'on ait tout.

La Présidente : Le support dématérialisé complet va être mis en œuvre pour tout le monde dans les mois qui viennent. Là, c'est une dématérialisation ponctuelle et partielle qui n'est pas satisfaisante et des choses beaucoup mieux organisées vont être mises en œuvre sur support tablette dans quelques mois, après une période d'essai auprès de certains services et de certains Conseillers. Il s'agissait là de faire face à une grève de la poste retardant la réception des courriers.

En dehors de cette première page qui est à remplacer par la bonne, où les présents, les absents et les excusés seront les bons, pour le reste des débats, y a-t-il des remarques particulières ?

Nous allons passer au vote.

- VOTE :
  ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous prie de nous excuser de ce petit inconvénient qui n'est pas majeur, mais qu'il était bon de rattraper.
Concernant le compte-rendu des décisions qui ont été prises entre le 6 février et le 31 mars, je ne vais pas toutes les lire, mais avez-vous des questions particulières sur certaines décisions ?
Il n'y en a pas, je vous remercie.

Nous allons passer à notre ordre du jour, ordre du jour assez chargé puisque nous allons parler de programmation pluriannuelle de voirie et Dieu sait que nous savons que la voirie intéresse toutes les communes, du schéma de développement touristique et, bien sûr, de la grosse partie

financière avec le Compte Administratif et le vote du Budget.
Je crois que ces deux documents importants pour notre collectivité permettront d'abord de vérifier comment les choses se sont traduites sur le plan budgétaire et ont été exécutées en 2014 et quelles sont les orientations stratégiques que nous prenons en 2015, puisque nous avons toujours une stratégie importante de développement, en travaillant sur le développement économique, bien sûr, entre les aides aux entreprises et le développement de SOWATT, le tourisme, bien entendu, pour lequel nous maintenons un investissement budgétaire important – je parle d'investissement, mais c'est l'investissement de la collectivité dans le développement du tourisme, vous l'avez compris -, le logement où nous avons toujours une politique excessivement active, notamment pour la rénovation thermique des logements, les infrastructures avec le pôle d'échange multimodal et le boulevard nord, la voirie, une stratégie culturelle importante : la Médiathèque, le pôle culturel, la programmation Marsan sur Scènes et tout ce qui est développé sur l'agglomération dans notre stratégie culturelle.
Bien sûr, une stratégie sur le plan social, avec l'aide au CIAS toujours plus importante, tout simplement parce que nos services à la personne le nécessitent et que nous avons également en charge la plateforme sociale pour les plus démunis, et va se joindre à tout cela la Politique de la Ville pour laquelle nous allons avoir des délibérations pour le transfert complet de la compétence de la Politique de la Ville que nous n'avions que partiellement prise sur le plan de l'insertion par l'emploi et que nous développerons maintenant dans son ensemble, sachant que le budget que nous allons vous proposer est comparable au budget des années antérieures, mais qu'il fera l'objet d'une séance avec une grosse Décision Modificative, voire même un Budget Supplémentaire quand nous aurons, à partir du 1er juillet, la prise de compétence scolaire qui va modifier complètement le budget de l'agglomération et modifier d'ailleurs aussi le budget de toutes les communes de la collectivité.
Je crois que c'est d'abord un acte politique fort que d'avoir souhaité la prise de compétence scolaire par notre collectivité, mais cela entraîne aussi des modifications de la structuration de notre budget communautaire et dans toutes les communes, de tous les budgets communaux.
Voilà ce que je voulais dire en préambule et très simplement, nous allons démarrer avec la programmation pluriannuelle pour la voirie et c'est Dominique CLAVE qui va nous détailler tout cela.

<u>Délibération n° 15-055</u>
Travaux de voirie – Programmation pluriannuelle 2015-2020
Rapporteur : M. Dominique CLAVE

Avant de vous parler de la délibération, je vais vous rappeler la façon dont nous avons procédé pour réaliser ce programme et comment nous avons fait pour en arriver là.
Donc, l'objectif était de réaliser un plan pluriannuel des investissements à l'échelle du mandat sur notre territoire pour la voirie. Nous avons envoyé un questionnaire durant l'été 2014 à toutes les communes pour connaître les besoins des communes. Une fois que nous avons recensé tous ces besoins, les services Agglo ont regardé financièrement l'impact que cela représentait et tout cela a été croisé avec l'étude qui avait été réalisée il y a quelques années pour réaliser un diagnostic voirie.
A l'issue de cela, il y a eu des choix qui ont été validés par les services techniques gérés par Franck MICHAUD. Avant de les faire approuver, j'ai souhaité, après en avoir discuté avec les autres Vice-Présidents, rencontrer tous les élus dans toutes les communes, les élus voirie, ainsi que les Maires. Je me suis fait accompagner de Franck Michaud et nous sommes passés dans toutes les communes. Nous avons discuté, cela n'a pas été toujours facile, mais nous sommes arrivés à trouver des ajustements, sachant que l'enveloppe est contrainte et que nous n'avons pas forcément des moyens à l'infini. Il y a quand même plus de 500 km de voirie !
Après tout cela, nous avons « remouliné », nous avons fait quelques ajustements parce qu'il y avait des priorités des élus qui n'étaient pas forcément ce que nous avions acté et donc, après avoir pris toutes ces informations nous avons essayé de trouver une solution et nous sommes arrivés à établir un programme qui est un peu au-delà de l'enveloppe de 2,5 M€ par an, 2,7 M€-2,8 M€, avec 100 000 € destinés à l'entretien des fossés parce que l'entretien des fossés, c'est rallonger la vie des voiries, et 100 000 € d'imprévus.

Donc, aujourd'hui, la conjoncture économique, malheureusement pour les entreprises, n'est pas favorable, mais cela nous permet à nous d'avoir des rabais. Le prix du pétrole n'est pas très élevé et donc, même si nous sommes aujourd'hui au-delà de l'estimatif prévisionnel, nous devrions rentrer dans l'enveloppe qui est fixée. Toutefois, à l'échelle du mandat, on ne peut pas savoir. Voilà ce qui a été fait.
Nous avons fait une réunion le 1er avril de la Commission Voirie pour présenter le résultat de tout ce travail qui a été validé et nous allons vous proposer ce soir de voter ce programme pluriannuel qui est fixé à l'échelle du mandat. Nous avons acté des priorités commune par commune, pour ne pas faire un bout de commune une année et y revenir l'année suivante : quand on va aller sur une commune, on va réaliser pratiquement la totalité des travaux, à quelque exception près afin que l'on soit cohérent. Le but est surtout que les élus aient une visibilité de ce qui va se faire et puissent dire à leurs administrés quand est-ce que cela va se faire, à quelle échelle et comment. La voirie intéresse tout le monde, c'est un sujet très très sensible. Nous avons des demandes dans nos communes et il faut que l'on puisse apporter des réponses.
Pour faire le maximum de travaux, nous allons passer par des techniques qui ne seront pas forcément de l'enrobé à chaud, mais par d'autres un peu moins chères qui bien que qualitatives permettent d'économiser de l'argent.
Cela s'est bien passé et je remercie tous les élus parce que la partie n'était pas facile et il a fallu la compréhension de tout le monde pour y arriver. Parfois, on y est allé sous la pluie avec les parapluies qui s'envolaient, mais cela fait partie de la vie. C'est ainsi que je conçois le rôle d'une Commission : arriver à trouver ce qui convient à tout le monde, même si on ne peut pas donner satisfaction à la totalité des demandes.

La Présidente : Merci Dominique. Je rappelle quand même qu'il y a 550 km de voirie dans notre agglomération, ce n'est pas une paille, et que, bien entendu, même avec une très bonne volonté, tout ne peut pas être traité en même temps. C'est un vrai sujet parce qu'il y a la rénovation et la restructuration, mais il y a aussi l'entretien qui est au moins aussi important.
Moi aussi, je remercie tous les élus et je remercie Dominique d'avoir mené ce travail parce que cela donne un peu de visibilité sur le mandat et je crois que c'est cela aussi qui est intéressant.
Est-ce qu'il y a des questions ?

Julien ANTUNES : Je voudrais juste savoir comment on peut se tromper sur 5 ans d'1,3 M€ et dire que l'on va ajuster. C'est impossible, impossible. Négatif sur l'ensemble des 5 ans d'1,3 M€ …On ne peut pas se tromper sur 5 ans dans un devis sur 20% de la somme.

La Présidente : Ce ne sont pas des devis, ce sont des estimations.

Julien ANTUNES : Vous seriez en négatif de 375 000 la première année, de 220 000 la deuxième…C'est exponentiel. Donc à l'arrivée, tous les travaux ne seront pas réalisés.

La Présidente : Monsieur ANTUNES, deux choses. La première, c'est que c'est une programmation avec des estimations qui sont ce qu'elles sont à l'heure actuelle. A l'heure actuelle, nous avons dans les appels d'offres des prix qui sont en dessous de l'estimation.
Je vais vous donner un exemple. Il y a une estimation pour l'avenue Couilleau à Mont-de-Marsan de 600 000 € et vous pouvez lire dans le compte-rendu des décisions qui sont été prises qu'il y a un marché qui a été passé pour 396 000 €. Vous voyez, cela n'atteint pas ce qui a été estimé.

Julien ANTUNES : Tous les jours, vous nous répétez que la DGF baisse. Si on vous baisse les dotations, comment allez-vous mener au bout sur les 5 ans tous ces travaux ? Tous les ans, vous nous dites que vous aurez de moins en moins de dotations de l'État. Vous n'aurez pas les fonds pour mener à bien ces travaux, c'est évident.

La Présidente : Je laisserai répondre après Hervé BAYARD, s'il le souhaite et Dominique CLAVE, s'il le souhaite aussi, mais la décision qui a été prise est de maintenir dans nos investissements tous les ans sur la durée du mandat 2,5 M€ d'investissements dans la voirie

pour toutes les communes.

La prospective que nous avons faite sur la durée du mandat – il y a des baisses de dotation, mais nous allons continuer à investir quand même ; nous n'allons pas rien faire… Vous me laissez terminer, s'il vous plait ?
La prospective qui a été faite inclut la réalisation de travaux de voirie à hauteur de 2,5 M€ par an. C'est ce qui est proposé ici avec un petit différentiel de 200 000 €, mais on vous l'a expliqué. Bien sûr, vous pouvez multiplier par 6 et faire 1,3 M€, ce qui prouve que vous avez le calcul mental facile et la rapidité pour assimiler tout cela rapidement et pour le porter surtout ensuite, mais ces travaux-là seront réalisés, très simplement parce que cela a été prévu dans notre programmation pluriannuelle et les élus ont souhaité garder 2,5 M€ de travaux de voirie, ce qui est absolument indispensable pour deux choses. La première chose, c'est d'abord pour maintenir la voirie à un niveau correct parce que si on ne fait aucun travaux de voirie, c'est une catastrophe et deuxième chose, cela permet, comme vous le disiez, de maintenir de l'activité aux entreprises de travaux publics.
Si toutes les collectivités se mettent à ne plus investir dans un kilomètre de bitume, je pense que nous aurons un vrai souci, en plus du fait que nous en avons besoin.

Julien ANTUNES : Si je suis votre logique, on ira au bout. Qu'il faille faire les travaux de voirie, je veux bien, mais au bout des 4 ou 5 ans, où va-t-on prendre l'argent, quand on verra que l'on n'a pas les fonds, qu'il va falloir augmenter le plafond ? Où va-t-on aller le chercher ? En augmentant les impôts ou en faisant des réductions dans d'autres budgets de l'agglo ?

La Présidente : Je vous dis que les choses sont prévues comme ça. Nous allons avoir des diminutions de dotations, nous allons avoir une diminution des investissements globaux, à priori, mais nous maintiendrons 2,5 M€ de voirie par an.
Vous ne comprenez pas très bien ce tableau. Excusez-moi, c'est un problème de compréhension. Vous savez multiplier, mais vous n'avez pas compris le tableau. Vous interprétez quelque chose à l'heure actuelle et j'essaie de vous expliquer que les choses sont calculées parce qu'elles sont faisables. C'est programmé. Heureusement que l'on fait un peu de programmation pluriannuelle et que l'on sait que l'on va pouvoir maintenir de l'investissement. Il est nécessaire que nous maintenions de l'investissement. Donc, ce programme se réalisera.

Dominique CLAVE : Il y aura un comité de suivi et on verra où on en est. Aujourd'hui, ce ne sont que des estimations et il n'est pas du tout sûr que l'on soit à 2,7 ou 2,8 M€, sachant qu'il y a 100 000 € d'imprévus, 100 000 € de fossés. Cela fait 200 000 €.

Julien ANTUNES : C'est déjà 3,2 M€ la première année. On est très loin des 2,5 M€. 2 875 000 + 375 000.

Dominique CLAVE : Mais non ! Les 375 000, c'est ce qui est au-dessus des 2,5 M€. Cela ne s'additionne pas. Si à cela vous retranchez 200 000 € de fossés et d'imprévus, on n'est plus qu'à 100 000. Qu'est-ce que cela fait comme pourcentage d'erreur ?
Le but est d'arriver au terme et de réaliser tous les travaux. Si on est arrivé à un estimatif de 2,720 M€, c'est parce que c'est une demande des communes et on ne peut pas aller au-delà parce que si on avait réalisé toutes les demandes, on faisait exploser les chiffres. Ce chiffre ne sort pas par hasard. C'est le besoin nécessaire au plus juste. C'est 550 km de voirie. Lorsque vous ramenez cela au km, cela ne fait pas une grande somme.

Julien ANTUNES : Si l'appel d'offres sort à 2,8 M€… ?

Dominique CLAVE : Il y aura un comité de suivi, on décalera d'un an et on verra. Le but, c'est que l'on y arrive à 2020. Il y aura peut-être des choix à faire au niveau des élus. Aujourd'hui, je ne sais pas vous dire ce qu'il faudra faire.
On délibère aujourd'hui pour acter ces travaux et le but est qu'à 2020, on ait trouvé les moyens de les réaliser. C'est la moindre des choses, je pense.

Didier SIMON : Juste une question technique par rapport à la programmation, en particulier sur St Avit à propos du fameux giratoire. A priori, la position définitive, c'est le giratoire sur l'ancien carrefour. Il y aurait la piste forestière à goudronner et donc, le choix a été fait.

Dominique CLAVE : Au niveau de la voirie communautaire, aujourd'hui la voirie communautaire est classée voirie communautaire et la voirie communale est goudronnée. Dans les 550 km, il n'y a pas de pistes. Les pistes dépendent de la voirie rurale qui relève de la compétence des communes.

Didier SIMON : Si je reformule ce que vous venez d'exprimer, c'est que si le giratoire est retenu à côté du Cyrano, le passage en goudronnage de la voie forestière incombera à la commune de St Avit.

Dominique CLAVE : Pas forcément, mais aujourd'hui, on n'a pas la compétence.

Didier SIMON : Deuxième alinéa de ma question, est-ce que le choix a été fait de ce giratoire ? 2019, c'est une programmation sur quelques années et je pense que d'ici là, on va avancer sur le doublement de cette 2 fois 2 voies. Le giratoire est arrêté, décidé, au niveau du carrefour actuel… ?

La Présidente : Il y a eu des discussions par courriers interposés – d'ailleurs, je n'appelle pas cela des discussions, mais des échanges de courriers - avant les élections départementales entre le Président du Conseil Général et moi-même.
Ce sujet a également été évoqué en Bureau communautaire il y a plusieurs mois. Je le regrette, Michel GARCIA n'était pas présent à ce Bureau. Ont été décrites les deux possibilités et les élus Maires qui était présents étaient tous d'accord pour dire que la solution, en regard de la route existante, était la solution à privilégier parce qu'elle n'entraînait pas la création d'une nouvelle infrastructure, donc un investissement d'une nouvelle infrastructure alors que la route existante avait le mérite d'exister et ne nécessite pas un investissement supplémentaire, sinon des raccordements peut-être.
Il y a eu ensuite des échanges de courriers entre M. le Président du Conseil Général et moi.
Ce que je souhaite et j'espère qu'en passant au Conseil Départemental, on va y arriver, c'est que l'on puisse avoir une réunion de travail tous ensemble, c'est-à-dire l'Agglomération (élus et services), les élus de St Avit et les services du Conseil Départemental, afin de finaliser complètement la meilleure solution pour ce rond-point qui est une réalisation attendue et très attendue parce que la zone est particulièrement dangereuse en termes de sécurité.
Je vais, avec Michel GARCIA, essayer de mettre en œuvre une réunion pour travailler de la façon la plus efficace possible. Ce qu'il est apparu aux élus de l'Agglomération, en Bureau des Maires où Michel n'était pas, c'est qu'il ne paraissait pas opportun de réaliser une nouvelle route sur 500 ou 600 mètres alors qu'il y avait une route existante. Je le dis très clairement. Il y a une infrastructure qui existe. Pourquoi, dans l'état des finances publiques, aller recréer une nouvelle voie, ce qui fait un investissement supplémentaire, un entretien supplémentaire à moyen terme ? C'est un peu ce qui avait été dit en Bureau.
Pour l'instant, aucun choix définitif n'a été fait, mais il est certain que l'Agglomération porte plutôt ce message-là. Et je souhaite que nous ayons une réunion assez rapidement et je me demande si à cet endroit-là, il n'y a pas une solution immédiate qui pourrait être mise en œuvre, c'est de mettre au niveau de ce carrefour une ligne blanche continue. Franchement, c'est un pot de peinture et nous devrions pouvoir arriver à améliorer déjà, ne serait-ce que par cette mesure, un petit peu la sécurité, au moins empêcher les dépassements à cet endroit-là, possiblement accidentogènes. Il y a une circulation qui a augmenté sur cet axe de façon incroyable ces dernières années. C'est un flot continu de voitures et de camions.
Voilà où nous en sommes.

Didier SIMON : Cela va faire beaucoup de bruit pour les gens du Cyrano qui vont avoir ce

giratoire devant leur lotissement, ce qui entraine un certain nombre de protestations des habitants de St Avit.
La Présidente : Une infrastructure a toujours un inconvénient. Je ne vois pas quel sera l'inconvénient qu'il y aura en plus en termes phonique par rapport à la circulation qu'il y a actuellement. Il y aura toujours la même circulation. Cela ne va pas modifier l'axe de circulation, ni le nombre de véhicules qui passent. Cela ne modifiera pas non plus le nombre de véhicules qui rejoignent la route de St Avit.
Je ne vois pas très bien ce que cela change en termes phonique.

Didier SIMON : Vous mettez un giratoire en face d'un lotissement. Je rappellerai juste qu'il y a eu 2 comités de pilotage pour ce choix et que le choix avait été unanime pour le giratoire juste après le Cyrano en regard de la piste forestière et que cela a été un changement de fin d'année de votre part, mais pas du comité de pilotage qui avait décidé unanimement ce choix.

La Présidente : Le dernier comité de pilotage a eu lieu en 2012. Je suis désolée, mais c'est une réalité. J'ai reçu un courrier de la part du Président du Conseil Général en juillet 2014. Je souligne qu'entre 2012 et 2014, il y a eu des annonces situées en avril 2014 qui donnaient -12 Mrds€ aux collectivités locales. En 2012, cette situation économique n'existait pas et on pouvait peut-être envisager de faire des extras. Je pense qu'à l'heure actuelle, on ne peut plus envisager de faire des extras. Je le dis tranquillement.
En avril 2014, nous avons quand même eu cette assez mauvaise nouvelle pour toutes les collectivités, dont la nôtre, qui doit donc réfléchir à faire en sorte d'investir au mieux dans les meilleures conditions, à être le plus utile possible, mais en regardant de près l'argent dépensé et la façon dont il est investi.
Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des avis contraires ?

- VOTE :
  1 VOIX CONTRE (M. ANTUNES)
  0 ABSTENTION
  ADOPTE A LA MAJORITE

<u>Délibération n° 15-06</u>
Convention de servitude entre le Marsan Agglomération et Transport et Infrastructure Gaz de France TIGF.

La Présidente : Il s'agit simplement d'une régularisation administrative de droit d'occupation pour les ouvrages de transport du gaz. TIGF fait des démarches d'actualisation des conventions de servitude auprès des propriétaires de terrains traversés par les canalisations existantes enterrées et il apparaît qu'une canalisation emprunte une parcelle sise à Lubet sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-du-Mont au niveau du parc d'activités de Bourrassé.
Vous avez tout le détail dans la convention qui est jointe sur laquelle il est demandé à notre Conseil Communautaire de se prononcer sur la base d'une indemnité forfaitaire de 100 €, proposée en dédommagement. Cela ne va pas nous payer une voie nouvelle, mais bon, c'est une régularisation administrative.
Y a-t-il des questions ?

- VOTE :
  ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>Délibération n° 15-057</u>
Modification de la délibération n°12-096 en date du 19 juin 2012 relative aux acquisitions foncières RFF et aux reconstitutions ferroviaires pour l'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Mont-de-Marsan.

La Présidente : Vous savez que cet ouvrage est terminé et que nous allons bientôt l'inaugurer. Je n'ai pas encore la date, mais cela va se faire et vous serez tous prévenus pour y participer.
Il y avait, en plus du projet, des travaux de reconstitution ferroviaire qui ont été nécessaires à la libération des emprises, notamment le transfert de locaux de service, de locaux du personnel, la

libération des installations liées aux circulations ferroviaires et les études, qui sont financés par l'Agglomération et par tous les financeurs qui participent au financement de ce pôle d'échange multimodal. Ce qui était défini en 2012, c'était 941 000 €. C'était sur la base de l'année de référence 2010. C'est la période où se sont passés tous les comités de pilotage divers pour préparer ce dossier.
Ces travaux ont été réalisés en 2013 et ont été réévalués. Ils sont passés de 941 000 € à 1 075 400 € et il nous faut donc modifier la délibération prise par le Conseil du 19 juin 2012 relative à ces acquisitions foncières afin de prendre en compte la réévaluation des travaux.
Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

- VOTE :
  ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>Délibération n° 15-058</u>
Schéma de développement touristique du Marsan 2015-2018

La Présidente : C'est un « pavé » avec un diagnostic, d'une part, et une partie stratégique, d'autre part. Ce schéma nous est imposé - mais c'est bien - par le fait que nous sommes office du tourisme de première catégorie. Je vais laisser la parole à Joël BONNET qui va nous en donner la substantifique moelle.

Joël Bonnet : Je ne vais pas reprendre l'ensemble des fiches actions, mais simplement les 4 axes qui ont été retenus.
<u>Axe 1</u> - Structurer, valoriser et qualifier l'offre touristique existante
<u>Axe 2</u> – Développer la notoriété du Marsan pour en faire une destination touristique
<u>Axe 3</u> – Travailler sur le développement des clientèles de niche
<u>Axe 4</u> – Améliorer les services de l'Office de Tourisme pour conforter son rôle fédérateur sur le territoire
En ce qui concerne les fiches actions, leur architecture est identique quelle que soit la fiche retenue, c'est-à-dire la présentation de l'action, l'objectif à atteindre, les mesures et conditions à mettre en place, les publics concernés, les partenaires à mobiliser, c'est-à-dire Marsan Agglomération, l'Office du Tourisme ou d'autres partenaires, les acteurs porteurs de l'action, c'est-à-dire soit l'Office du Tourisme, soit Marsan Agglomération, le calendrier à prévoir dans le cadre de ce schéma de développement touristique qui est compris entre 2015 et 2018, le budget prévisionnel humain ou financier et en dernier lieu, les outils de contrôle et les indicateurs.
Parmi les 44 actions qui ont été retenues, je vais faire un commentaire rapide sur 9 d'entre elles parce que, autant les autres sont portées en totalité par l'Office du Tourisme, autant ces 9 nécessitent l'implication de Marsan Agglomération, soit par des moyens humains, soit par des moyens financiers.
La première que je souhaite aborder, « ***Agir sur l'offre touristique existante*** ».
C'est la signalétique touristique sur le Marsan à trois échelles, c'est-à-dire patrimoniale, micro-signalétique et urbaine. Nous souhaitons faire une étude via les services techniques sur une période que l'on pourrait estimer à 2016-2017 pour évaluer les besoins au niveau de la signalétique touristique en ce qui concerne le patrimoine naturel, rural, culturel, sans oublier les patrimoines religieux, sportif, voire militaire et donc, la signalétique et le manque d'information qui peut apparaître au niveau de la rocade ont été soulevés par les membres du groupe Qualité de l'Office du Tourisme auquel participent un certain nombre de partenaires.
La deuxième que je voulais mettre en exergue est l'action 4, « ***Créer une offre itinérante dédiée aux camping-caristes*** ». La réflexion est menée autour de l'éventuelle implantation de futures aires de stationnement sur d'autres communes de l'agglomération que l'on pourrait estimer à une ou deux communes. Il s'agirait pour les communes d'un investissement sans retour direct car les aires de stationnement seraient gratuites. Et pourquoi pas la création d'une nouvelle aire camping-car identique à celle existant déjà sur Mont-de-Marsan ? C'est une réflexion qui est à approfondir.
L'action suivante est l'action n°7. Il s'agit de la « ***Valorisation des sites et activités du Parc Naturel Urbain*** ». Certains sites du PNU ont été ou sont en cours de réaménagement. A l'heure

actuelle, un site internet et une plaquette dédiés sont les seules actions de communication mises en place.

L'idée est de proposer un programme d'animations sur ces sites afin de les faire vivre sous quelque forme que ce soit. Les animations pourraient être gratuites ou payantes, à déterminer, mais également permettre d'amener sur ces sites la culture via notamment Marsan sur Scènes. Le choix sera à déterminer entre des actions payantes ou gratuites, mais aussi de rentabiliser les charges engendrées par la mise en place de ces animations. Elles seraient bien évidemment supportées par l'Office du Tourisme voire en collaboration avec Marsan Agglomération en tant que gestionnaire des sites si une enveloppe budgétaire pouvait être dédiée à ces animations.
L'action suivante est l'action n°11 qui apparaît sur la délibération, « ***Créer un hébergement de plein-air sur le Marsan*** ». Aujourd'hui, face à l'absence d'hébergements de plein-air sur l'agglomération, la Commission Tourisme souhaite que nous menions une étude de marché pour déterminer les réels besoins qui pourraient être exprimés et les attentes de la clientèle concernant un éventuel hébergement de plein-air sur le Marsan. Plusieurs sites peuvent être envisagés. L'objectif de cette action est de prévoir une étude de positionnement et de faisabilité. A l'heure actuelle, nous n'avons pas de données et de chiffres pour savoir s'il y a un réel besoin et si oui, sous quelle forme il doit être envisagé. Il s'agit d'une étude de faisabilité dans le but de favoriser des porteurs de projets, de créer de bonnes conditions pour accueillir les potentiels investisseurs sur la nécessité de créer un hébergement de plein-air sur l'agglomération.
L'action suivante est l'action n°14 qui est de « ***Créer une marque territoriale forte*** », en corrélation avec le travail qui est fait actuellement au niveau du service Communication de l'Agglomération et du Marketing territorial et voir la nécessité, ou pas, de changer le nom de l'agglomération comme il existe dans certains secteurs. Je voudrais vous citer l'exemple de Brive-la-Gaillarde où la marque retenue est 100% Gaillarde, différente du nom institutionnel.
L'action suivante est l'action n°23, « ***S'approprier l'offre patrimoniale de proximité (bastides et villages typiques des Landes d'Armagnac et de Chalosse)*** ». Juste un petit mot et je vais compléter mon information en indiquant que la Commission a porté un appel à projet Structuration Touristique des territoires que nous allons défendre demain à la Région. Cet appel à projet a été déposé en date du 6 mars dernier. Cet appel à projet résulte de la nouvelle modalité fixée par la région pour pouvoir prétendre à des subventions et s'articule autour de 4 piliers : la professionnalisation, l'e-tourisme, la modernisation des lieux d'accueil et l'optimisation des moyens financiers en matière d'observation locale et la démarche qualité.
Cet appel à projet a permis de travailler en partenariat et avec les territoires voisins que sont Cap de Gascogne, les Landes d'Armagnac et les Pays Grenadois. C'est un appel à projet qui a regroupé les 4 territoires. Cap de Gascogne et les Pays Grenadois, comme nous l'avions fait la dernière fois, ont validé la délibération. A ce jour, nous n'avons pas encore le résultat de vendredi dernier concernant Landes d'Armagnac. Nous irons malgré tout défendre ce dossier demain à la Région et quelle que soit la décision prise et dont nous n'avons pas eu connaissance à cet instant pour Landes d'Armagnac.
L'action suivante est la 24, « ***Développer une communication sur l'offre de tourisme sur les personnes en situation de handicap*** ». Comme vous le savez, petit à petit, Marsan Agglomération s'est dotée d'équipements pour aménager et accueillir les personnes en situation de handicap, comme sur la base de loisirs du Marsan, mais également dernièrement avec les 9 Fontaines à Bostens. Donc, nous voulons continuer à nous inscrire dans cette accessibilité et accueil des personnes handicapées sur les sites du Marsan.
L'avant dernière action, « ***Optimiser l'accueil numérique de l'Office du Tourisme*** ». Au-delà de l'accueil numérique à l'Office du Tourisme, se pose également la question de l'accueil numérique hors murs de l'Office du Tourisme et notamment dans les lieux où seraient recensés des flux importants de fréquentation. La Présidente évoquait tout à l'heure la gare, mais il y a également la base de loisirs du Marsan et les autres sites, notamment dans l'optique d'implantation de bornes interactives touristiques en ces lieux. Il est important de réfléchir à ce niveau-là.
Cela rejoint également ce que j'ai évoqué tout à l'heure dans l'appel à projet puisque dans les subventions que nous pouvons obtenir de la Région, cette partie numérique a une place non négligeable.
Dernière action, « ***Développer un réseau de Greeters*** ». Il s'agit de personnes du cru qui offrent

de leur temps bénévolement et partagent avec les visiteurs leur passion pour leur territoire, lors d'une balade, d'une rencontre amicale et surtout, qui font partager un vécu avec souvent des anecdotes que ne pratiquent pas les guides classiques.
La Commission souhaite que l'ensemble des communes réfléchissent sur des personnes de leur commune pour faire découvrir et faire visiter les sites de chaque commune.
Voilà en ce qui concerne très rapidement les différentes actions que je voulais aborder et qui sont des actions où le Marsan Agglomération peut intervenir.

La Présidente : Merci beaucoup. Sur 44, nous avons eu 9 actions détaillées où Le Marsan Agglomération peut intervenir directement, mais nous intervenons un peu sur tout sur le plan du budget de l'Office du Tourisme.

Éric MEZRICH : A la lecture de ce document, tous les éléments qui vont dans le sens de favoriser l'attractivité du territoire vont dans le bon sens et, bien évidemment, j'y souscris pleinement.
Pour reprendre un petit peu les fiches actions qui ont été identifiées, en particulier les 8 ou 9 que votre Vice-Président vient de nous présenter, il y en a une qui m'interpelle un petit peu plus que le autres pour deux raisons. C'est l'action n°11, « *Créer un hébergement de plein-air* ». Dans la même phrase, vous nous dites, on n'a absolument aucune donnée sur l'opportunité de créer un hébergement de plein-air et en même temps, vous nous dites que vous avez déjà sélectionné un certain nombre de sites.
Je ne comprends pas bien les choses. Encore une fois, favoriser l'attractivité touristique va dans le bon sens, mais cette action-là demandera, si on la met en œuvre, un investissement beaucoup plus important qu'un certain nombre des 42 autres fiches actions que vous nous proposez.

Joël BONNET : J'ai dû mal m'exprimer dans la façon de présenter. Aujourd'hui, aucun site n'a été retenu. Nous sommes dans la démarche de faire une étude de marché pour voir la nécessité et les attentes qui pourraient exister à ce niveau-là, étant bien entendu que cette étude aura au moins le mérite de faire venir des investisseurs le cas échéant. Je n'ai pas parlé de projet qui serait porté par Marsan Agglomération.

Eric MEZRICH : Je vous proposerais de nommer cette action différemment. Plutôt que de parler de créer un hébergement, indiquer plutôt « *étude de l'opportunité d'un hébergement de plein-air »*.

Joël BONNET : Je le conçois tout à fait.

La Présidente : Très bien. Il va falloir qu'on l'étudie rapidement. Je ne sais pas s'il faut modifier l'intitulé de cette action, mais vu le nombre de touristes que nous envoyons dans des campings extérieurs à notre agglomération parce que nous n'avons pas cet équipement ici tous les ans et tous les étés, je crois que l'étude d'opportunité doit exister. Il faut que nous avancions sur ce dossier.
Le Comité Départemental du Tourisme nous a présenté la synthèse de ce qui s'était passé dans le département et principalement dans l'intérieur des Landes et il apparaît très clairement une chose, c'est que la fréquentation et l'augmentation de la fréquentation se fait là où il y a les infrastructures pour recevoir les personnes. S'il n'y a pas d'infrastructure, on peut le tourner dans tous les sens, les gens ne viennent pas ; ou ils passent, mais ne restent pas. L'idée est peut-être de les faire rester.
Donc, je crois qu'il y a effectivement un travail et c'est une infrastructure manquant à notre territoire.
Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques ? Je remercie d'Office du Tourisme d'avoir fait cet important travail. Cela a dû être fait de façon assez rapide. J'aime bien quand on a de grands pavés comme celui-là, mais il ne faut pas que cela reste des intentions. Il faut qu'il y ait du suivi. Ce ne sont pas des rapports que l'on met sous le coude et que l'on ne regarde pas pendant tout le mandat. Nous y serons attentifs.

- VOTE :

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n° 15-059
Compte Administratif 2014 et Compte de Gestion 2014
Rapporteur : M. Hervé BAYARD
Nous abordons maintenant un volet Finances important à l'occasion de ce Conseil Communautaire puisque nous allons parler de réalisations et de prévisions. Réalisations à travers le Compte Administratif et prévisions à travers le budget.
Le Compte Administratif retrace la façon dont a été exécuté le budget. Il relate une réalité, on parle alors de réalisation et plus de prévision.
Ces chiffres présentés en séance traduisent une situation saine qui ne doit pas pour autant nous dispenser d'être vigilants et prudents dans les années à venir, notamment du fait d'une compression de certaines ressources et d'obligations nouvelles à supporter.

La Présidente : Y a-t-il des questions ?
Je vais me retirer parce qu'il va falloir passer au vote et c'est Dominique CLAVE qui va vous faire voter le Compte Administratif, d'abord du Budget Principal, puis des Budgets Annexes.

- La Présidente quitte la salle.

Dominique CLAVE : Je vous propose de voter le Compte Administratif 2014 du Budget Principal.

- VOTE :
  0 VOIX CONTRE
  2 ABSTENTIONS
  ADOPTE A LA MAJORITE

Nous allons maintenant voter le Budget Annexe Transports.

- VOTE :
  0 VOIX CONTRE
  1 ABSTENTION
  ADOPTE A LA MAJORITE

Nous allons voter le Budget Annexe Zones d'Activités

- VOTE :
  0 VOIX CONTRE
  1 ABSTENTION
  ADOPTE A LA MAJORITE

Nous allons voter le Budget Annexe Logements Sociaux

- VOTE :
  0 VOIX CONTRE
  1 ABSTENTION
  ADOPTE A LA MAJORITE

Je vous remercie.

Retour de la Présidente en séance.

La Présidente : Je vous remercie.
Nous allons passer à l'affectation des résultats.

Délibération n° 15-063
Budget Principal et Budgets Annexes – Affectation des résultats 2014
Rapporteur : Hervé BAYARD
Maintenant que nous avons adopté les Comptes Administratifs, il s'agit d'affecter les résultats

découlant de ces Comptes.
Suite au vote du Compte Administratif 2014, il convient de voter l'affectation des résultats du Budget Principal et des Budgets Annexes. En ce qui concerne le Budget Principal, il s'agit de reporter au fonctionnement du budget 2015 la somme de 215 092,22 € qui représente le delta entre le résultat de l'exercice auquel on a ajouté le résultat antérieur, soit 2 596 332,92 €, et le besoin de financement de l'investissement de l'exercice, soit 2 380 240,70 €.
En ce qui concerne les Budgets Annexes, puisque l'affectation des résultats concerne également les Budgets Annexes, nous avons le Budget Logements : 298 611,36 €, le Budget Transports : 99 569 € et le Budget Zones d'Activités, avec une affectation d'un résultat de -759 442,27 €.

La Présidente : Je vous propose donc d'affecter les résultats du Budget Principal.

- VOTE :
  ADOPTE A L'UNANIMITE

  Budget Logements :
  VOTE :
  ADOPTE A L'UNANIMITE

  Budget Transports :
- VOTE
  ADOPTE A l'UNANIMITE

  Budget Zones d'Activités :
- VOTE :
  ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour le Budget Annexe Transport, nous devons faire une reprise de l'excédent d'investissement.

<u>Délibération n° 15-064</u>
Budget Annexe Transports : Reprise de l'excédent d'investissement
Rapporteur : M. Hervé BAYARD
Il s'agit dans cette délibération de récupérer en fonctionnement, ceci en accord avec le comptable du Trésor, l'excédent d'investissement du Budget Transports, soit 200 614,64 €, né d'un besoin de financement anticipé entre 2009 et 2011, rendu aujourd'hui inutile suite au choix de déléguer l'exploitation du réseau. Le coût du matériel étant assuré par le délégataire, cet excédent en investissement peut servir aux besoins de financement de la section de financement qui doit faire face à une stagnation du versement transports.

La Présidente : Il est proposé de reprendre 190 000 €. C'est bien ce que je lis.

Hervé BAYARD : 200 614,64 €.

La Présidente : Mais nous reprenons une partie seulement de cet excédent, soit un montant de 190 000 €. Merci.

- VOTE :
  ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>Délibération n° 15-064</u>
Budget Primitif 2015 – Budget Principal et Budgets Annexes
Rapporteur : M. Hervé BAYARD
Nous allons pouvoir disposer d'un support qui apparaît à l'écran. Le 21 février dernier, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, je détaillais le contexte dans lequel nous devions construire le budget 2015 et les leviers à notre disposition pour résoudre l'équation suivante :
Comment doter la Communauté d'Agglomération des moyens suffisants pour assurer ses missions, missions de plus en plus nombreuses avec, notamment le transfert de nouvelles

compétences, la politique de la ville, le scolaire, l'instruction du droit des sols, tout en continuant à équiper notre territoire, c'est-à-dire à investir sans hypothéquer l'avenir, soit ne pas s'endetter plus que de raison ?

Autant dire que dans un contexte rendu tendu du fait notamment, mais surtout, de la baisse des dotations de l'État, -633 000 €, d'un soutien constant et nécessaire au CIAS, 1 450 000 € et à présent au Budget Transports de 400 000 €, nous avons agi sur l'ensemble des leviers à notre disposition avec toujours comme objectif de ne pas avoir dégradé, d'ici la fin du mandat, la situation financière de la Communauté et cela à travers deux ratios : un taux d'épargne de 10% et une capacité de désendettement de 11 ans.
Ces indicateurs seront, durant les 5 prochaines années, les baromètres qui devront guider nos choix. Nous devrons à la fois savoir réagir efficacement aux imprévus, mais aussi savoir anticiper des événements futurs avec, comme leitmotiv, choisir pour ne pas subir.
Ce budget est marqué du sceau de la prudence avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la volonté d'agir avec un volume d'investissements préservé.
Avant de rentrer plus en avant dans ce budget 2015, j'ai tenu à vous présenter une nouvelle fois ce schéma qui traduit la structure même d'un budget communal ou communautaire. Dans un dédale de règles, de normes comptables et budgétaires, de sigles, d'appellations, ce schéma nous permet d'un simple coup d'œil de nous situer.
Il permet notamment de remarquer que l'investissement découle, à travers l'autofinancement, du fonctionnement, mais que les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement ne sont pas fongibles. Durant cette présentation, ce schéma sera notre fil conducteur. Je tiens à préciser qu'un budget est un document de programmation, de prévision, mais pas d'exécution. Les taux de réalisation indiqués à l'occasion du Compte Administratif en attestent. Cette présentation indique des évolutions par rapport au budget adopté en 2014.
Nous entamons cette présentation par les charges de fonctionnement, c'est-à-dire toutes les dépenses nécessaires à l'exercice plein et entier de nos missions et à la bonne marche de nos services.
Nous avons agi avec l'ensemble des cadres de la Communauté pour que ce budget soit le plus serré possible. Il n'empêche que nous ne pouvons limiter sans cesse les moyens sans altérer la qualité du service public, ce que nous nous sommes refusés de faire.
Les chiffres à retenir sont les suivants :

Les frais de personnel, +14,35%. Ce chiffre peut paraître conséquent, mais il résulte du transfert de personnel des compétences Politique de la Ville, 13 personnes, instruction du droit des sols, 5 personnes, et du passage de la gestion de la fourrière en régie, 4 personnes. Hors compétences transférées et net de recettes, la progression est de 3,61% et résulte d'une augmentation des cotisations retraite et de la revalorisation des catégories C. Les transferts de personnels sont compensés en recettes avec des participations des communes de Mont-de-Marsan et de Saint Pierre-du-Mont en ce qui concerne la politique de la ville, par l'ensemble des communes pour l'instruction du droit des sols.
En ce qui concerne **les charges financières**, nous enregistrons une hausse de 55 000 €, différence entre les intérêts en baisse, due à la non contractualisation d'emprunts en 2014, et les intérêts courus non échus d'un emprunt réalisé en ce début d'année, un reste à réaliser de 6 M€.
Nous prévoyons une très légère hausse des charges à caractère général, seulement 0,21%, ce qui correspond à des frais inhérents à la reprise en régie de la gestion de la fourrière, notamment les frais de vétérinaires, et à des frais d'études liés à des transferts de compétences et à l'élaboration du schéma de mutualisation.

Les charges courantes qui couvrent essentiellement nos adhésions et participations à divers organismes, le SICTOM. L'EPFL, le Syndicat des Rivières, sont en progression, +278 528 €. En ce qui concerne le SICTOM, cette opération est blanche puisque nous percevons la TEOM que nous reversons intégralement au syndicat en charge de la collecte et du traitement des déchets.
Les charges exceptionnelles représentent un montant devenu conséquent ces dernières années du fait du soutien apporté par la Communauté au CIAS, nous l'avons évoqué à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, 1 450 000 €, et de la subvention apportée au Budget Annexe Transports rendue nécessaire par une stagnation, une baisse même du versement transports

censé financer ce service. Cette subvention est de 400 000 €. De ce fait, ce poste est en hausse de 343 123 €, bien que la subvention à l'Office du Tourisme baisse de 50 000 €.

En ce qui concerne **les atténuations de produits**, il convient de souligner le maintien de la Dotation de Solidarité Communautaire versée aux communes, 1,8 M€, engagement pris pour 2015 et 2016. La diminution de l'attribution de compensation pour compenser les transferts de charges liés aux nouvelles compétences entraîne une diminution mécanique de ce poste.
Globalement, **les charges de gestion** enregistrent une augmentation de 2,21%, tous budgets confondus et de 3,80% au niveau des dépenses réelles.
Vous découvrez sur cette diapositive un camembert qui retrace la répartition des charges de fonctionnement. 20,08% sont des charges de personnel, 19% en 2014. En plus de la rémunération des agents, nous trouvons les frais d'intermittents du spectacle et les aides aux communes dans le cadre de la lecture publique. 30,73% sont les atténuations de produits, 35% en 2014. Attribution de compensation, plus Dotation de Solidarité, plus taxe de séjour, 70 000 €. 22,10% sont les autres charges de gestion courante, le SICTOM avec le versement de la TEOM, la cotisation à l'EPFL. 9,45% sont les charges exceptionnelles, 8% en 2014, dont la subvention au CIAS pour 1 450 000 €. 5,23% sont les charges financières et 12,41% sont les charges à caractère général.
Avec les transferts de compétences, cette architecture changera en profondeur avec des charges de personnel en proportion en forte hausse, incidence notamment de l'intégration du personnel des écoles compensée par une baisse des atténuations de produits.

La diapositive n°5. Nous abordons maintenant le pendant des charges de gestion, c'est-à-dire **Les recettes de gestion**. Nos recettes de gestion dépendent à 95% des dotations et de la fiscalité. Les dotations d'Etat sont en baisse de 633 054 €. Elles le seront encore jusqu'en 2107. En 4 ans, la baisse non cumulée représente 2 M€. L'intégration de nouvelles compétences nous permet d'améliorer notre CIF, le Coefficient d'Intégration Fiscale, et nous fait espérer des dotations bonifiées à partir de 2017.

Le produit fiscal sera en hausse de 840 000 € dont 464 500 € sont liés à l'évolution des bases consécutives notamment à la réalisation du centre commercial du Grand Moun et 250 000 € sont liés à une hausse des taux de la Taxe d'habitation, des taxes Foncier Bâti et non Bâti de 3%.
Nous proposons donc une légère évolution des taxes ménages et gardons la CFE, Contribution Foncière des Entreprises, à son niveau, souhaitant préserver le tissu économique dans un contexte économique très très tendu.
Cette hausse de 3% des taxes en question représente entre 15 et 30 € par an par ménage, sachant que 13% des foyers sont exonérés de la Taxe d'Habitation en raison de leurs revenus. Cette hausse représente entre 1 et 3 € par mois par ménage.
Ce surplus de fiscalité nous permet de dégager un autofinancement plus en adéquation avec nos besoins de financements de l'investissement et avec nos objectifs financiers de fin de mandat. Cette hausse répond à un impératif : anticiper pour pouvoir choisir et ne pas subir.

Enfin, **le fonds de péréquation intercommunal** auquel nous sommes encore éligibles, peut-être – on attend la notification -, quoi qu'il en soit, nous avons prévu une progression de 110 000 €, soit un montant de 410 000 €. Les produits d'exploitation sont en hausse de 31 715 000. Cela correspond aux recettes des aires d'accueil des gens du voyage et également aux recettes issues du pôle culturel.
Les diapositives 6 et 7, nous allons les traiter en même temps, si vous le voulez bien, traitent des différents **taux d'épargne** dégagés. Nous continuons à cheminer le long de notre schéma. L'épargne de gestion, différence entre les charges et recettes de gestion, s'élève à 3 950 000 €. Elle était de 4,9 M€ en 2014, donc une baisse significative d'environ 1 M€. A cette épargne, on retranche les frais financiers, 1 450 000 €, pour obtenir une épargne brute à hauteur de 2 495 000 €, soit un taux à 8,23%.
Je vous rappelle que l'objectif de fin de mandat adopté en Commission des Finances est une épargne brute à 10% de recettes réelles de fonctionnement. Cela signifie que nous aurons dans

les années à venir à poursuivre nos efforts en matière de maîtrise des charges de fonctionnement et d'optimisation de nos recettes. A cette épargne brute, nous retranchons le remboursement annuel du capital de la dette, soit 1 904 000 €, et obtenons l'épargne nette, épargne qui participe avec d'autres ressources, les subventions et l'emprunt, au financement de l'investissement. Nous programmons pour 2015 une épargne nette d'un montant de 591 000 €.
J'en profite pour signaler que tous nos emprunts sont classés 1A sur l'échelle de Gissler. Au 1er Janvier 2015, l'encours de la dette s'élevait à 30,9 M€ avec 90% d'emprunts à taux fixes et 10% d'emprunts à taux variables indexés sur le livret, une structure d'endettement sans risque. La durée résiduelle est de 14 ans et 8 mois avec un taux moyen de 3,8%.

Avec cette diapositive, nous basculons dans **l'investissement.** Les ressources de l'investissement sont constituées de l'épargne nette, 7% de dotations, seulement 8% de subventions et 14% de réserves. Le faible niveau de subventions est lié au fait que les travaux de voirie, grosse part de nos dépenses d'équipements, soit peu ou pas du tout subventionnés. L'emprunt d'équilibre du budget s''élève à 15 M€ et représente 71% du financement de l'équipement. En 2015, les dépenses d'équipement, hors report, s'élèvent à 19 M€, soit 337 € par habitant, dont 6,5 M€ de participation à la LGV, une participation aujourd'hui hypothétique.
Vous avez à l'écran un camembert qui indique la répartition par type de dépenses de notre investissement. 58,07% des dépenses concernent le développement et l'attractivité du territoire, soit 11 M€. Il s'agit du pôle d'échange multimodal, de la fin de l'entrée Ouest, de la passe à poissons, du site de Castets et des acquisitions pour la 2ème phase du boulevard Nord.
28% concernent des dépenses d'équipements relatives à l'aménagement, soit 5,3 M€. Il s'agit du programme annuel de voirie et de l'aménagement du bourg et également du plan global de déplacement. **4,96%** des dépenses d'équipements concernent la solidarité, soit 900 000 €. C'est une participation aux charges foncières dans le cadre de la création de logements sociaux. Cela concerne également les subventions allouées dans le cadre de l'OPAH-RU et du PIG. 0,94% des dépenses d'équipements concernent la culture. Il s'agira de l'aménagement de salles de réunion au pôle culturel à St Pierre-du-Mont d'un montant de 160 000 €. 1,84% des dépenses d'équipements concernent l'action économique. Il s'agit de la fin de la participation à la construction du CFA pour 350 000 €. 1,23% des dépenses d'équipements concernent le tourisme. Fin des travaux d'accessibilité de Menasse pour 200 000 €. 4,96% des dépenses d'équipements sont relatives aux Services Généraux et représentent 900 000 €. Ce sont des travaux d'aménagement des locaux de la Communauté d'Agglomération, de l'entretien du patrimoine et des équipements que nous devons acheter pour que nos équipes puissent travailler.
Ces dépenses d'équipements concernent des programmes en cours ou récurrents tels que le Parc Naturel Urbain, la politique du logement, l'aménagement de bourgs, le programme de voirie, ou bien des opérations à terminer telles que le pôle d'échange multimodal, la participation au CFA ou l'accessibilité de Menasse.
Les diapositives 10 et 11 retranscrivent tout ce qui a été dit précédemment par chapitre. Vous avez à la fois la balance de fonctionnement, 30 803 171 €, en hausse de 2,21% par rapport à 2014, avec dépenses et recettes et la balance d'investissement avec dépenses et recettes, 33 820 000 € en dépenses, avec à chaque fois les propositions budgétaires et les restes à réaliser.
Je tiens à préciser que nous votons selon les chiffres indiqués dans ces balances. Nous en avons fini avec le Budget Principal.

La diapositive n°12, vous avez à l'écran en synthèse quelques chiffres ayant trait aux **Budgets Annexes**. Nous avons le Budget Transports, le Budget Logements et le Budget des Zones d'Activités.

Le Budget Transports retrace en dépenses la contribution au délégataire pour 2,9 M€ et en recettes, le versement transports pour 2,7 M€. Une subvention d'équilibre prévue pour 400 000 € qui couvre et également l'affrètement de bus pour diverses manifestations, la location des sanitaires et l'entretien des abris-bus. Je tiens à préciser que 790 000 voyageurs utilisent le réseau chaque année.

Le Budget Logements retrace la gestion des logements sociaux confiés à l'OPAH par mandat de gérance. La Communauté d'Agglomération est propriétaire de 80 logements sociaux à St Pierre-du-Mont et dans les communes rurales. Les loyers représentent 460 000 € et servent à payer l'annuité de l'emprunt, 370 000 €. Nous avons également des amortissements à hauteur de 216 000 € et l'entretien des logements, à hauteur de 177 000 €.
Comme souhaité par la Commission Finances, nous avons inscrit une provision pour travaux de 25 000 €.

Le Budget Zones d'Activités comprend pour 2015 1,5 M€ d'acquisition de terrains et d'aménagement de zones d'activités nouvelles ainsi que les frais de fonctionnement de la Fabrik. Il s'agit de la première année pleine avec des loyers perçus à hauteur de 232 000 €. En recettes à ce budget, il est prévu 300 000 € de vente sur Mamoura et Hapchot qui sont des zones d'activités.
Voilà, Madame la Présidente, Mesdames-Messieurs les élus, ce qu'il convient de retenir de ce budget 2015 qui vise à assurer à la fois le quotidien, c'est à dire le bon fonctionnement de nos services, et l'accomplissement de nos missions tout en poursuivant notre travail d'aménagement et d'équipement de notre territoire, grâce à un niveau d'investissement suffisant.
Je terminerai, si vous me le permettez, en remerciant le Service Finances pour sa disponibilité et les membres de la Commission Finances pour leur implication et leur sens des responsabilités.

La Présidente : Merci beaucoup de cette présentation, à la fois didactique et claire et facilement compréhensible sur les principaux axes et sur les difficultés, les caps que nous nous sommes fixés et les moyens que nous nous donnons pour y arriver.
Y a-t-il des commentaires, des questions ?

Louis PASCAL : Merci Madame la Présidente. Ma question vient sur les zones d'activités. Il y a quelques années, nous avons fait un emprunt in fine de 10 M€. Il était prévu annuellement de provisionner 1 M€ ou 900 000. Je n'ai pas été capable de retrouver à quel chapitre ces sommes ont été marquées.

Hervé BAYARD : Nous allons vous le dire de façon à ce que vous puissiez vous repérer plus facilement. Quoi qu'il en soit, cela avait été défini et c'est toujours le cas, c'est-à-dire que nous remboursons par anticipation en effet, c'est-à-dire que nous provisionnons à peu près 1 M€ par an de façon à pouvoir rembourser cet emprunt in fine et avoir les fonds disponibles pour faire face à cette échéance. C'est le chapitre 16.

Gérard APESTEGUY : Juste une question par rapport aux frais de personnel puisque la ligne augmente de 650 000 € entre le BP 2015 et le CA 2014. Hervé BAYARD a parlé du droit du sol, de la Politique de la Ville, etc., mais je n'ai pas entendu le transfert du personnel dans le cadre des transferts scolaires.

Hervé BAYARD : Ce budget a été construit sans tenir compte de l'exercice de la compétence scolaire. Au mois de juin, nous procéderons à une Décision Modificative et donc, nous apporterons des corrections à ce budget.

La Présidente : Cela va changer la donne complètement.

Renaud LAHITETE : Vous nous proposez de réduire l'investissement et d'augmenter les impôts de 3%.

Hervé BAYARD : La question est de savoir quelle est votre référence. Lorsque vous parlez de réduire, est-ce que c'est par rapport au budget qui a été adopté l'année dernière ?

Renaud LAHITETE : Oui.

Hervé BAYARD : En effet, l'année dernière, nous avons adopté un budget avec à peu près 30 M€ d'investissement. Nous avons réalisé à peu près 12,5 M€ et là, il vous est proposé un investissement à hauteur de 20 M€ duquel il faut déduire le prêt TGV et donc, avec un taux de réalisation de 72%, nous allons avoir à peu près de même investissement en 2015 qu'en 2014. Est-ce que je me suis fait comprendre ?

Renaud LAHITETE : Je pense que la situation dans laquelle se trouve cette agglomération est le résultat, on en a déjà parlé, d'une politique d'investissement trop importante sur une durée trop courte qui a été menée depuis plusieurs années.
Je sais quelle est votre réponse sur le sujet puisque vous nous indiquez qu'en réalité, vous avez essentiellement mis en œuvre des décisions qui avaient été prises avant que vous n'arriviez aux commandes de cette Communauté d'Agglomération. Certes, et heureusement, il y a eu de beaux projets parce que je constate que depuis, il n'y a pas beaucoup de projets importants apportés par cette Agglomération et les projets, certes, ont coûté un certain prix, mais vous avez fortement investi dans la voirie et également tout au long de ces années.
J'ai repris au fil des CA les montants qui ont été attribués aux opérations de voirie et on est dans des fourchettes allant de 5,5 M€, 3,6 M€, 4,8 M€, 4,5 M€, etc. Vous ne pouvez pas imputer aux seules opérations qui avaient été lancées précédemment la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui. Premier constat, la situation se traduit par une baisse drastique de la capacité d'autofinancement puisque lorsque vous êtes arrivés, il y avait environ 6,2 M€ et le dernier chiffre que vous avez énoncé tout à l'heure est de l'ordre de 1,4 M€. Cette capacité d'autofinancement est quand même un indicateur essentiel de la bonne ou mauvaise santé d'une collectivité.
Ensuite, j'observe que l'encours de la dette est de 550 € par habitant contre une moyenne nationale de 351 € par habitant, alors qu'en 2009, il faut en convenir, l'endettement était des plus réduits.
Il est évident que je ne peux, nous ne pouvons, en ce qui nous concerne, nous les élus de Mont-de-Marsan, approuver un tel budget car je pense que la réponse que vous apportez d'augmenter la fiscalité est la pire des réponses. Toutes les Communautés de Communes d'autres collectivités, confrontées aux baisses de dotations de l'Etat n'aboutissent pas à la même conclusion. La Communauté du Grand Dax ne va pas augmenter sa fiscalité.
Nous ne pouvons pas aujourd'hui accepter, au regard de la situation financière que connaissent les habitants de ce territoire comme les habitants des autres territoires de notre pays en raison des difficultés économiques que nous traversons, d'infliger à nouveau une augmentation puisque cette augmentation, pour ce qui concerne au moins les habitants de Mont-de-Marsan, vient s'ajouter à la hausse des impôts, 2 X 5%, donc 10% sur Mont-de-Marsan, et donc, au final, avec l'augmentation que vous nous proposez aujourd'hui de 3%, c'est une addition qui est particulièrement salée.
Quelles sont les solutions qui pourraient être envisagées ? Vous avez évoqué un certain nombre de possibilités. Je m'interroge sur l'une des possibilités qui a pu être évoquée. Je constate, en lisant notre quotidien préféré, que certaines communes sont dans une situation qui est plutôt favorable, et l'un des Maires dans cette tribune a une capacité d'autofinancement qui est particulièrement confortable. Et donc, je me demande si, dans la période que nous connaissons aujourd'hui, on ne pourrait pas envisager, non pas de supprimer – je ne vais pas revenir sur ce débat ; il serait mal à propos et ce n'est pas du tout ma pensée que d'envisager de s'orienter vers la suppression de la DSC -…En revanche, si j'ai bien analysé les chiffres, un point de fiscalité représente environ 80 000 € et donc, si l'on envisageait une baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 250 000 € sur les 1,8 M€ qui sont programmés, sachant que la commune centre absorbe environ 45 ou 46%, je pense que l'on pourrait éviter de faire supporter aux contribuables montois une nouvelle hausse qui est au niveau de l'agglomération, mais en particulier des contribuables montois qui subissent déjà une forte hausse depuis 2 ans et donc, je pense que l'on pourrait éviter d'infliger cette nouvelle hausse en prenant une décision qui pourrait être raisonnable dès lors que certaines communes sont dans une situation qui n'est pas si mauvaise que cela, et donc, je pense que la priorité absolue aujourd'hui est d'éviter, et il faut que l'on trouve une solution, peut-être y en a-t-il d'autres, peut-être avez-vous pensé ou certains ici dans cette assemblée ont-ils pensé à d'autres solutions que celle que j'exprime, mais le fond de ma pensée est évidemment d'éviter toute nouvelle hausse de la fiscalité locale.

C'est la raison pour laquelle nous nous opposerons tous les quatre à ce budget.

Hervé BAYARD : J'ai bien compris votre objectif, Monsieur LAHITETE, c'est de faire peur ce soir.

Renaud LAHITETE : Pas du tout. C'est surtout que les contribuables n'aient pas à supporter de hausse.

Hervé BAYARD : Si je résume ce que vous avez dit, la situation de la Communauté d'Agglo, d'un point de vue financier, est catastrophique, inquiétante. Ce qui est faux. Nous l'avons vu précédemment à travers l'adoption du Compte Administratif. Je vais vous répéter la synthèse à travers quelques ratios qui sont plus que satisfaisants.
Nous avons une capacité de désendettement qui est de 9 ans. En dessous de 12 ans, on considère que la situation de la collectivité est satisfaisante. Regardez ce que disent la plupart des techniciens dans le domaine de la gestion locale et notamment des finances locales, ils vous diront cela. Ensuite, je voudrais vous dire que nous avons un taux d'épargne dégagé en 2014 de 11,2%, ce qui est également très satisfaisant.
Donc, aujourd'hui, la situation de la Communauté d'Agglo est saine. Cela ne doit pas nous empêcher d'être vigilants, je l'ai dit, et prudent. Cela ne doit pas nous empêcher de préparer l'avenir et notamment d'anticiper un certain nombre de choses qui peuvent évoluer. Une de ces choses, c'est la baisse des dotations, mais pas seulement. Vous avez sans doute remarqué que depuis 2009, la situation a quelque peu changé. Nous sommes en 2015 aujourd'hui. Nous avons à faire face à une baisse de dotations, mais nous avons également à faire face à de nouvelles obligations, notamment cette subvention au CIAS qui représente 1 450 000 €. Peut-être que ce soutien devra être augmenté. Nous avons également cette année à soutenir le Budget Transports, 400 000 €. Ce sont des charges supplémentaires qui viennent s'additionner à la baisse des dotations.
Votre référence, c'est 2009, mais depuis 2009, la Communauté a existé. Elle a fonctionné et elle a notamment beaucoup investi. Vous contestez le fait que nous ayons depuis 2009 beaucoup investi. On n'a pas beaucoup investi, on a investi. C'est tout. On a investi parce que notre territoire en avait besoin et je vous rappellerai que 75% des investissements réalisés depuis 2009 découlent de décisions prises antérieurement. Vous voyez, s'il y a une responsabilité en la matière, cette responsabilité est collective et elle est partagée, surtout sachant que la plupart de ces projets ont été adoptés par notre assemblée, mais également par le Conseil Municipal de Mont-de-Marsan, à l'unanimité.
La deuxième peur, c'est : « Attention, ils augmentent la fiscalité ». Oui, en effet, on fait évoluer les taux, mais depuis 1999, depuis que cette collectivité existe, on n'a jamais fait évoluer les taux. Là, on les augmente de 3%. Je l'ai bien dit, cela représente entre 1 et 3 € par mois par ménage. Donc, aller faire croire aux gens qu'ils vont devoir faire face demain à une charge qui va être insupportable est faux. C'est excessif, me semble-t-il.
Je ne suis pas un partisan de recourir à la fiscalité à tout va. J'aurais préféré que l'on essaie de faire autrement. On a essayé de faire autrement. On a utilisé tous les leviers à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Il y avait la baisse de l'investissement. Cette année, on finit les programmes qui sont en cours et puis, on a également des dépenses qui sont récurrentes, notamment en matière de dépenses d'investissement. Ce sont 900 000, voire 1 M€ en faveur de la politique du logement. On a également des programmes de voirie. Est-ce que vous voulez que l'on arrête le programme de voirie ? Est-ce que vous pensez que 1,5 M€, c'est trop ? On peut mettre cette question en débat. Je pense que ce n'est pas trop. Je pense même que c'est le strict minimum pour entretenir la voirie que nous avons. Cette année, on finit les programmes et l'année prochaine, peut-être que l'on reconsidérera ce volume d'investissement.
Ensuite, il y a la DSC. Vous en avez parlé. C'est la première fois que je vous entends dire qu'on peut baisser la DSC. Peut-être que vous auriez pu évoquer cette alternative en Commission des Finances. L'engagement a été pris de ne pas toucher à cette dotation pour la simple et bonne raison que ce serait reporter les difficultés sur les communes. Vous parlez de St Pierre-du-Mont, mais il y a 17 autres communes dans la Communauté d'Agglomération. Donc, ce serait reporter les difficultés sur les communes.
Ensuite, baisser le fonctionnement. On a beau tirer, à un moment donné, on ne peut pas non plus porter atteinte aux services rendus à la population. Il faut bien que la Médiathèque fonctionne, il

faut bien que la plateforme sociale fonctionne, il faut bien que le pôle culturel fonctionne, il faut bien que nos services fonctionnent.
Donc, il y a ce levier qui existe et on l'a utilisé, mais, je le répète, c'est entre 1 et 3 € par mois et par ménage. C'est une évolution qui est modérée et contenue. Voilà.

La Présidente : Merci Hervé. Je n'ajouterai pas grand-chose, sinon que, franchement, les investissements que l'on a faits, heureusement qu'on les a faits parce que vu le retard qui s'était accumulé sur notre territoire, il y avait urgence à faire quelque chose et grande urgence même, en particulier dans la voirie. Excusez-moi, mais il y a des héritages qu'il vaut mieux ne pas avoir et concernant l'héritage voirie, que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale, il y avait du boulot. Donc, il a fallu beaucoup investir dans ce domaine et il faut continuer à investir.
Je crois qu'il y avait des projets qui étaient déjà étudiés et sur les rails et qui allaient peut-être se réaliser. Je ne sais pas s'ils allaient vraiment se réaliser pour certains, mais enfin bref, que nous avons décidé à l'unanimité de réaliser.
Je crois aussi que nous avons développé des projets d'attractivité du territoire. Nous investissons beaucoup dans le développement touristique du territoire. C'est vrai qu'il y a des projets où nous sommes ambitieux dans l'habitat, dans la rénovation de l'habitat, dans la rénovation thermique de l'habitat parce que qu'il nous semble que c'est un sujet important et notamment également environnemental et puis aussi de qualité de l'habitat et de la lutte contre l'habitat vétuste. Effectivement, cela n'existait pas auparavant. Effectivement, il y a eu des aménagements urbains. Il y a eu le pôle d'échange multimodal. Il était prévu dans le premier contrat d'agglomération, qui a été réalisé avant que je sois Présidente puisque c'était en 2004 ou 2005, un pôle d'échange multimodal prévu au doigt mouillé j'imagine, à 3,5 M€. Ce n'est pas du tout ça à l'arrivée. C'est un équipement qui coûte plus du double et les subventions, heureusement du Conseil Régional, ont été mises au niveau de cette augmentation de cette prévision qui était complètement erronée. Cela n'a pas été le cas, d'ailleurs, d'autres collectivités qui sont restées dans ce qui était prévu au départ.
Les prévisions n'étaient pas bonnes et ce pôle d'échange multimodal était absolument indispensable. On ne va pas venir m'expliquer que le boulevard Nord n'était pas un équipement indispensable. Il est excessivement utilisé et il faut terminer la deuxième partie de cet équipement. Ce sont des équipements très structurants pour le territoire, qui ont une durée de vie excessivement longue, qui sont utiles à la population et je crois que ce n'était ni du luxe, ni quelque chose qui a été réalisé sans avoir un schéma d'évolution de notre agglomération.
Lorsque je parle de stratégie du vivre ensemble, il y a la stratégie culturelle, avec des frais de fonctionnement importants, mais nous avons été d'accord tous ensemble pour mettre en œuvre une médiathèque. J'ose avouer que lorsque j'ai fait faire l'étude avant de démarrer la construction de cet équipement, une étude prospective financière pour savoir si la collectivité allait être en capacité de supporter le coût de fonctionnement de cet équipement qui est élevé, vous le savez, là aussi, on ne nous avait pas annoncé qu'il y aurait des diminutions de dotations absolument drastiques. Donc, cet équipement a été réalisé et nous devons nous adapter aux situations nouvelles.
On pourrait très bien dire, on ne fait plus rien, on gère le quotidien et on fait le strict minimum. Si l'on va dans cette direction, c'est la mort de notre territoire. Je vous le dis très tranquillement. Il n'aura plus aucune attractivité si on ne continue pas à travailler dans l'attractivité du territoire. Nous devons continuer à travailler dans le développement économique. Nous n'avons pas assez d'entreprises sur notre territoire et les entreprises, c'est la richesse des collectivités et notamment de la nôtre.
Donc, d'un côté nous devons travailler et investir pour soutenir les entreprises du bâtiment et du BTP pour qu'elles puissent continuer à avoir des carnets de commandes et indirectement à verser de la CFE à notre collectivité. Il faut le dire. Nous devons continuer à développer notre territoire, à essayer d'attirer des entreprises. Je vous assure que ce n'est pas facile. Un territoire comme Macs qui a pratiquement autant d'habitants que nous a deux fois plus de bases de CFE que nous. Il y a beaucoup plus d'entreprises sur ce territoire. Ce sont les entreprises qui font la richesse des territoires et des collectivités et de notre collectivité puisque nous avons la CFE.
C'est aussi le nombre d'habitants. Il faut que nous soyons attractifs pour les habitants sur ce

territoire. Nous sommes rentrés dans un grand plan de réaménagement des bourgs. Je crois que pratiquement tous les bourgs vont être traités. Nous pouvons nous enorgueillir aussi d'avoir un cadre de vie agréable pour les habitants de ce territoire. Est-ce que ce sont des investissements inutiles ? Je ne le crois pas. Ce sont des investissements qui assurent aussi la richesse de demain. Essayer d'attirer plus d'activités économiques, c'est quand même le rôle de notre collectivité.

Sur la DSC, je vais être très claire. Ce débat a été tranché en Commission des Finances, certes, et également en Bureau de l'Agglomération. Nous avons deux années qui vont être compliquées par le fait des modifications structurelles importantes de nos budgets communaux et communautaires par ces transferts. Nous sommes convenus, les Maires et les adjoints du Bureau, de conserver cette DSC, au moins pendant deux ou trois ans, pour pouvoir stabiliser nos budgets et rééquilibrer nos budgets. Je crois que c'est la sagesse.
C'est une très bonne question, mais en dehors de la commune de St Pierre-du-Mont qui a certainement des noisettes puisqu'on avait un spécialiste des noisettes dans cette commune - bien entendu, il y a beaucoup d'investissements qui ont été faits avec d'autres noisettes qui n'ont pas profité aux autres ici, si vous voulez tout savoir sur ce que j'en pense -, je ne pense pas qu'il y ait ici aucun Maire dans aucune commune, y compris les communes rurales, qui ait des noisettes.
Je veux bien prendre des leçons de taux d'augmentation, de taux d'imposition, mais je rappelle et je rappelle à nouveau que vous avez quand même participé à une collectivité qui a largement augmenté ses taux d'imposition dans des années où il n'y en aurait peut-être pas eu tant besoin que maintenant parce qu'il n'y avait pas de diminution des dotations d'Etat et que vous êtes allés jusqu'à 30% sur du cumulé sur un mandat et que vous avez dû le soutenir et le voter.
Et puis ensuite, je suis désolée, l'impopularité fiscale du gouvernement que vous soutenez n'atteindra pas les élus locaux. Je suis désolée. Elle n'atteindra pas les élus locaux. Toutes les grandes villes sont en train d'augmenter leurs taux d'imposition, Lilles, Bordeaux, etc., les villes moyennes également.
Franchement, 3%, comme le disait Hervé BAYARD, 1 € à 3 € par mois, cela nous rapporte 250 000 €. Nous avions tablé pour le budget sur 540 000 € de perte de dotations. En fait, lorsque cela nous a été notifié, c'est-à-dire, comme par hasard, après les élections départementales alors qu'on l'attendait depuis le 1er mars, cela nous a été notifié le 1er avril, et ce n'était plus 540 000 €, mais 633 000, presque 100 000 € de plus par rapport à ce que nous avions évalué. C'est pareil à la Ville de Mont-de-Marsan. Je ne sais pas dans les communes si vous avez eu le même effet. C'est le « double effet Kiss Cool ». Vous avez une pilule et puis, vous avez l'autre qui arrive après.
Donc, je crois qu'Hervé BAYARD a bien résumé les choses. On se donne des objectifs. Objectif de poursuivre le développement de l'agglomération dans notre projet d'agglomération qui ne date pas de ce mandat de 2014, mais qui a été fixé déjà depuis 2009 et tous les documents de stratégie de développement que l'on a réalisés ensemble dans les années 2009, 2010, 2011.
Donc, on va poursuivre l'évolution de notre collectivité. On va rechercher toutes les ressources supplémentaires et pas uniquement auprès de nos concitoyens, mais en rendant notre territoire attractif, en attirant des entreprises, en attirant des commerces et en faisant en sorte que les habitants soient bien sur notre territoire. Je crois que ce n'est qu'à ces conditions que l'on arrivera à présenter tous les ans des budgets qui seront à la fois sincères - parce que j'ai vu des budgets de notre Agglomération avec des investissements à hauteur de 50 M€ où rien ne se réalisait dans l'année -, mais également honnêtes, équilibrés et qui ne tapent franchement pas dans la poche de nos concitoyens. On peut faire de la dramaturgie tant que l'on veut, mais quand on voit ce que cela représente rapporté à un ménage, à un mois ou à une année, je pense qu'on est vraiment dans des choses qui ne me paraissent pas démesurées par rapport à l'augmentation des services que nous apportons. La Médiathèque est gratuite pour les usagers, or je vous assure que rien n'est gratuit, absolument rien.
Les services à la personne continuent d'évoluer exponentiellement parce qu'il y a des besoins et que le défi du vieillissement de la population n'a jamais été pris au niveau législatif. Il n'y a rien, aucun accompagnement. Autant vous dire que nous n'avons même pas la compétence de ce que nous finançons à l'heure actuelle. Lorsque nous avons des services d'aide à la personne excessivement déficitaires, il n'est pas normal que ce soit notre collectivité qui compense cela.

Ce n'est pas normal, ce n'est pas notre compétence première et nous n'avons aucun levier, aucune loi. Nous sommes laissés à l'abandon.
Franchement, sur des sujets essentiels et importants, nous n'avons aucun chemin, aucun objectif qui nous est donné par le gouvernement. Alors, on fait parce que les habitants ont besoin de nous sur le territoire, on remplit nos missions, mais à côté de cela, voilà…Je trouve que c'est un peu compliqué et en plus, ces dotations diminuent de façon drastique.

Donc, on prépare l'avenir par une petite augmentation. Et puis, je l'assume complètement. Nous avons des services de plus en plus développés, nous avons notre aménagement du territoire qui est de plus en plus assumé et assuré. Donc, j'assume.
Y a-t-il d'autres interventions ?

Renaud LAHITETE : Vous l'avez bien compris, je ne suis pas contre l'investissement. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Fort heureusement, une collectivité doit investir et je connais la part dans l'économie de l'investissement public des collectivités. Ce que je dis, c'est qu'on aurait pu étaler un certain nombre d'investissements, ce qui est tout à fait différent. Je souhaite vivement que la Communauté d'Agglo intervienne fortement dans le développement économique. Vous avez porté les projets qui ont été initiés auparavant, c'est une bonne chose, mais je ne vois aucun projet majeur de développement économique sur ce territoire.
S'agissant de la remarque qui a été faite par rapport à des augmentations qui ont pu se faire dans d'autres collectivités dont je n'étais pas Maire, mais je faisais partie du Conseil Municipal, je vais y répondre très simplement parce que cette observation est faite assez régulièrement. C'est vrai qu'à l'époque, il n'y avait pas de Dotation de Solidarité Communautaire qui a permis d'éviter par un artifice une augmentation régulière de la fiscalité chaque année puisque c'est de l'ordre de 850 à 900 000 € qui sont versés à ce titre et cela représente à peu près 6 points de fiscalité sur Mont-de-Marsan. C'est pour clore l'observation qui avait été faite.
La suggestion que je fais, mais il serait bon que les uns et les autres puissent s'exprimer sur cette Dotation de Solidarité Communautaire, je pense que ce n'est pas un effort extraordinaire que de demander à des élus qui ont quand même la responsabilité des habitants de leur territoire de faire un effort particulier pour éviter toute nouvelle hausse parce que je considère que cette hausse se rajoute à la hausse qui a été subie par les habitants de Mont-de-Marsan. C'est vrai que l'on peut faire cette analyse de façon astucieuse comme vous venez de le faire Monsieur BAYARD, en parlant de 1 €, 2 €, etc., mais lorsqu'on ajoute le tout, au final, c'est un certain coût qui est difficilement supportable par beaucoup d'habitants de notre agglomération.
Voilà les observations que je souhaitais faire et qui justifient que nous nous opposons à ce budget.

Dominique CLAVE : Par rapport à la DSC, à mon avis, il est très compliqué de toucher à la DSC actuellement parce que je pense que toutes les communes sont impactées. Déjà, le fait d'avoir acté le transfert de la compétence scolaire, implique de ne pas y toucher. A partir du 1er juillet, on a l'instruction du droit du sol qui va coûter à nos communes. On a la taxe d'aménagement, mais on la touchait déjà. Malgré cela, personnellement, j'ai été obligé d'augmenter le budget.
A un moment donné, si ce n'est pas l'Agglo qui monte, ce seront les communes qui monteront. On n'a pas trop le choix. Les communes ont le même problème que l'Agglo et je ne vois pas trop comment on peut baisser la DSC sans augmenter. Ce sont ces baisses de dotations qui arrivent. On nous dit, on peut toujours modifier…Sauf que même si on gère correctement, il n'y a plus de sources d'économies à un moment donné. On ne peut pas les faire à la hauteur des baisses de dotations que l'on va recevoir. Ensuite, les investissements qui ont été faits à l'Agglo ont tous été votés. On les assume et cela ne me pose aucun problème.

Eric MEZRICH : D'abord, je suis élu d'une commune qui n'a pas augmenté les impôts depuis 1995. Je préfère le préciser par rapport à ce qui a été dit précédemment.
Je ne veux pas revenir sur les investissements. Une intercommunalité comme la nôtre doit continuer d'investir et c'est une excellente chose.
Je voulais juste revenir sur la méthode pour aller chercher des recettes supplémentaires. Sous le prétexte de la diminution des dotations de l'Etat, en effet, tout le monde doit participer à cet effort

national ; le gouvernement, le budget de l'Etat le fait, toutes les collectivités doivent le faire et cela me semble être juste. Le problème, c'est qu'un certain nombre de collectivités, pas toutes heureusement, tombent peut-être dans la facilité de dire, il faut maintenir l'investissement parce que c'est de la valeur ajoutée pour notre territoire et tout le monde y souscrit, et on tombe dans la facilité d'augmenter les impôts pour aller chercher des recettes alors qu'il faut le garder quand même à l'esprit.

Le but recherché de cette baisse des dotations de l'Etat, ce n'est pas que les collectivités augmentent les impôts, c'est que les collectivités gèrent de façon plus rigoureuse leurs dépenses de fonctionnement et on doit aller chercher les économies sur les dépenses de fonctionnement et non pas sur le reste.
Donc, il me semble qu'il est regrettable, quand on connaît la situation souvent fragile et difficile de nos administrés, de remettre de l'impôt. J'entends bien, 1 à 3 € par ménage, ce n'est pas grand-chose, mais c'est toujours plus et il me semble que c'est toujours trop.
Pour cette raison, je voterai contre ce budget également. Merci.

La Présidente : Concernant le fonctionnement, nous y travaillons depuis toujours. Nous sommes en train de travailler sur un schéma de mutualisation qui ne donnera aucune économie à court terme. On nous demande de faire beaucoup d'économies de fonctionnement, mais une fois que vous avez éteint la lumière, éteint le chauffage un peu plus tôt parce qu'il fait 30° au mois d'avril, vous avez toujours vos agents et ce sont des agents territoriaux. Ils ont des carrières qui progressent. Vous avez la catégorie C qui augmente, vous avez la CNRACL qui bouge. Voilà. Nous faisons ce travail au quotidien, mais nous avons des contingences que nous ne maîtrisons pas. Je n'ai aucun pouvoir sur l'évolution des carrières de la fonction publique territoriale. C'est la Ministre qui a des pouvoirs, le Parlement. Je n'ai aucun pouvoir quand il est est décidé - je n'ai pas dit que ce n'était pas justifié - d'augmenter la catégorie C. Ce ne sont souvent pas de très gros salaires de nos collectivités, mais cela a été décidé nationalement et nous l'appliquons. Nous avons toutes ces dépenses-là que nous n'avons pas choisies.
Le travail sur le fonctionnement, nous le faisons. Nous travaillerons sur la mutualisation des services pour être plus efficaces, je l'espère, je le souhaite, et à moyen terme, pour contenir encore mieux nos dépenses de fonctionnement parce que le gros morceau, c'est quand même le personnel des collectivités et qui n'est pas, contrairement à ce que j'entends dire ici ou là, trop nombreux, exagéré. Quand il y a eu le passage en Agglomérations ou en Communautés de Communes, il y a eu des compétences transférées et il n'y a parfois pas eu les services, ou bien il y a eu des recrutements et ensuite des doublons entre les communes, les intercommunalités.
Soyez rassurés, tout cela est en train de se corriger complètement. Avec le travail que nous faisons de mutualisation, de rationalisation, nous aurons des services bien identifiés qui travailleront pour la collectivité dans son ensemble et ce travail est fait et la feuille de route est clairement donnée par les élus à notre Directrice Générale des Services qui la connaît et par tous nos agents qui accueillent très bien de travailler dans cet esprit d'évolution de nos services.
Donc, nous y travaillons, mais comme l'a dit Dominique CLAVE, il y a un moment où on a fait le tour. Et il faut savoir que faire des économies demande souvent des investissements d'abord, notamment pour les fluides, y compris dans notre collectivité. Quand je pense à la façon dont a été mis en œuvre tout le système de chauffage du pôle culturel au départ, à la construction, c'était une catastrophe. On avait des coûts de fluides qui étaient ahurissants. Il a fallu que l'on investisse et il faut que l'on continue à investir pour pouvoir diminuer les factures. Nous aurons des gains petit à petit, progressivement.
C'est un travail que nous faisons au quotidien et que les services ont pour mission de réaliser au quotidien. Soyez rassurés là-dessus, nous allons le poursuivre.
Y a-t-il d'autres interventions ?

Louis PASCAL : Dans le chapitre des dépenses, il y a quelque chose qui semble être oublié, mais récemment depuis 2013, on nous a imposé une réforme des rythmes scolaires qui s'est traduite par une dépense importante au niveau de nos communes d'environ 150 €, pour faire un minimum, et on a en contrepartie des dépenses de recettes et quand Ensemble nous reproche d'augmenter les impôts, je suis désolé, à un moment donné, il faut pouvoir équilibrer la colonne

des dépenses et des recettes.

Xavier DUMOULIN : Madame la Présidente, je crois effectivement que la question n'est pas de renier les investissements, la question n'est pas de revenir sur une politique qui a une ambition et vous avez présenté des axes tout à fait intéressants, mais le propos n'est pas non plus de caricaturer ceux qui demandent à ce que l'on mette un frein dans l'augmentation de la fiscalité parce que ce qui est en cause, c'est aussi ce qui se passe pour nos concitoyens dans les différentes communes.
Je suis dans une commune qui propose une augmentation d'impôts de 5%. Je n'y suis pas favorable. Je pense que nos concitoyens traversent une crise qui est très dure. Je pense effectivement qu'il y a un effort de rigueur de gestion qui est à faire, qui est à considérer. Je ne dis pas que c'est la gabegie, je ne dis pas que les éléments qu'a présentés M. BAYARD sont irresponsables, mais je crois quand même que l'interpellation de M. LAHITETE méritait une autre réponse.
Par conséquent, je suis tout à fait son raisonnement qui est modéré et qui vise à réfléchir tout simplement à la meilleure répartition de l'effort.

La Présidente : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais passer au vote du budget dans son ensemble.

- VOTE :
  10 VOIX CONTRE
  0 ABSTENTION
  ADOPTE A LA MAJORITE (51 VOIX POUR)

Je vous remercie. Je remercie les services et je félicite Hervé BAYARD.

Délibération n° 15-066
Budget Primitif 2015 – Budget Annexe Logements

La Présidente : Les choses ont été dites. Est-ce que vous avez des questions sur ce Budget Annexe ?

- VOTE :
  ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n° 15-067
Budget Primitif 2015 – Budget annexe Transports.

La Présidente : Y a-t-il des questions ?

- VOTE :
  ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n° 15-068
Budget Primitif 2015 – Budget Annexe Zones d'Activités.

La Présidente : Il y a des développements d'activités économiques au niveau du pôle technologique, avec la Fabrik qui fonctionne très bien puisque la pépinière d'entreprises est pleine et que nous allons lancer le projet, dès qu'ERDF sera parti, c'est à dire dans quelques mois, d'une pépinière d'entreprises beaucoup plus conséquente et tout le programme Hôtels d'entreprises, etc., qui est prévu sur cette zone, plus les zones d'activités qui vont continuer d'être aménagées et vendues, je l'espère. Il faut que notre territoire soit attractif pour cela aussi.

Gérard APESTEGUY : J'ai une interrogation simple. Concernant les 9,9 M€ qui apparaissent dans l'emprunt dont parlait notre collègue tout à l'heure, qui passent sur la zone d'activités, normalement, on avait dit que l'on provisionnait les sommes tous les ans. Donc, quand on regarde les dépenses de fonctionnement, on voit apparaître le 425 700, c'est à dire les 9,2 M€ à 4,3%, sauf que cela doit se cumuler. Où passe le cumul ? De même que le capital, d'ailleurs. En

dépenses d'investissement, il y a 1 M€ qui est appelé sur le compte 16-311, mais normalement c'est cumulé. Où cela passe-t-il ?

Hervé BAYARD : Cela se cumule en trésorerie. On mandate les intérêts et donc, c'est sur un compte de réserve qui n'apparaît pas là.

Gérard APESTEGUY : Il serait bien qu'on l'ait pour info.

La Présidente : Vous l'aurez en Commission des Finances à laquelle vous participez activement.

- VOTE :
  ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n° 15-069
Vote des taux des taxes directes locales 2015.
Rapporteur M. Hervé BAYARD
La Direction Départementale des Finances Publiques a communiqué au Marsan Agglomération les informations fiscales au titre de l'année 2015 :

	Bases d'imposition 2014	Bases d'imposition 2015	évolution	Taux 2014	Produit fiscal à taux constant
CFE	14 424 316	15 894 000	10,19%	28,12%	4 469 393
Taxe d'habitation	65 605 147	66 763 000	1,76%	10,84%	7 237 109
Taxe foncière (bâti)	55 742 235	58 523 000	4,99%	1,84%	1 076 823
Taxe foncière (non bâti)	749 075	745 300	-0,50%	6,01%	44 793
Total	**136 520 773**	**141 925 300**	**3,96%**		**12 828 118**

Les autres produits communiqués sont les suivants :

	Montant 2015
Allocations compensatrices	522 087
IFER	276 500
TASCOM	1 065 431
Produit additionnel FNB	64 614
CVAE	2 412 288
DCRTP	81 501
FNGIR	155 002
Total	**4 577 423**

Consécutivement aux réductions des dotations de l'Etat et au vu des besoins exprimés dans le budget primitif 2015, il est proposé au conseil communautaire, afin de préserver une marge d'autofinancement acceptable, d'augmenter de 3% les taux des 3 taxes ménagères et de maintenir à l'identique le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises tel que voté en 2014.

- VOTE :
  10 VOIX CONTRE
  0 ABSTENTION
  ADOPTE A LA MAJORITE

Délibération n° 15-070
Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2015.

Rapporteur M. Hervé BAYARD

Compte tenu du produit attendu fixé par le comité syndical du SICTOM du Marsan pour chaque commune, dans sa délibération du 23 mars 2015, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver, pour chaque commune, le taux de TEOM ci-dessous :

communes	Bases 2015	Produit attendu 2015	Taux 2015
BENQUET	1 216 120,00	147 109,00	12,10%
BOSTENS	84 932,00	16 406,00	19,32%
BOUGUE	496 498,00	62 904,00	12,67%
BRETAGNE DE MARSAN	904 881,00	139 223,00	15,39%
CAMPAGNE	792 874,00	91 728,00	11,57%
CAMPET ET LAMOLERE	243 131,00	32 087,00	13,20%
GAILLERES	398 612,00	53 750,00	13,48%
GELOUX	196 831,00	67 074,00	34,08%
LAGLORIEUSE	458 556,00	51 846,00	11,31%
LUCBARDEZ ET BARGUES	280 644,00	51 846,00	18,47%
MAZEROLLES	554 556,00	66 530,00	12,00%
MONT DE MARSAN	35 303 955,00	3 205 541,00	9,08%
POUYDESSEAUX	424 995,00	84 386,00	19,86%
SAINT AVIT	931 020,00	54 747,00	5,88%
SAINT MARTIN D'ONEY	875 309,00	124 721,00	14,25%
SAINT PERDON	1 418 772,00	150 462,00	10,61%
SAINT PIERRE DU MONT	13 048 758,00	923 863,00	7,08%
UCHACQ ET PARENTIS	442 048,00	53 478,00	12,10%
		5 377 701,00	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du comité syndical du SICTOM du Marsan en date du 23 mars 2015 déterminant le produit attendu en matière de TEOM ;

Vu l'avis de la commission des finances ;

Approuve les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 pour chacune des communes membres, de la manière suivante :

communes	Taux 2015
BENQUET	12,10%
BOSTENS	19,32%
BOUGUE	12,67%
BRETAGNE DE MARSAN	15,39%
CAMPAGNE	11,57%
CAMPET ET LAMOLERE	13,20%
GAILLERES	13,48%
GELOUX	34,08%
LAGLORIEUSE	11,31%
LUCBARDEZ ET BARGUES	18,47%
MAZEROLLES	12,00%
MONT DE MARSAN	9,08%
POUYDESSEAUX	19,86%
SAINT AVIT	5,88%
SAINT MARTIN D'ONEY	14,25%
SAINT PERDON	10,61%
SAINT PIERRE DU MONT	7,08%
UCHACQ ET PARENTIS	12,10%

La Présidente : Il est attendu un produit en augmentation de 3% par rapport à l'année précédente.

- VOTE :
  1 VOIX CONTRE (M. SIMON)
  0 ABSTENTION
  ADOPTE A LA MAJORITE

Délibération n° 15-071
Modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP-CP)
Rapporteur : M. Hervé BAYARD

Aux termes des délibérations en date des 29 mars 2010, 15 novembre 2010, 26 avril 2011 et 24 avril 2014 et du 02 décembre 2014, il a été institué des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP-CP) pour 11 opérations.

Dans le cadre de la prévision du budget, il est nécessaire de ré-ajuster certains crédits de paiements. Cela concerne :

- les travaux de l'entrée Ouest qui prennent fin cette année : des crédits de 122 000 € pour des dépenses non prévues initialement sur l'AP-CP sont nécessaires (acquisitions foncières, déplacement armoire télécom notamment) ;
- les travaux voie Nord : un CP de 350 000 € pour achever les acquisitions foncières était prévu sur 2015 ; il y a lieu de l'ajuster à 330 000 €.

Vu les articles L.2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2005-1661 du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu l'instruction codificatrice M14 ;

Vu les délibérations n°10-034 du 29 du mars 2010, n°10-190 du 15 novembre 2010, n°11-045 du 26 avril 2011, n°11-148 du 14 septembre 2011, n°12-013 du 01 février 2012, n°12-105 du 19 juin 2012, n°012-222 du 04 décembre 2012, 13-058 du 26 mars 2013, n°14-106 du 24 avril 2014 et n°14-287 du 02 décembre 2014, instituant et modifiant les AP-CP ;

Vu l'avis de la commission des finances ;

Considérant la nécessité de modifier les AP-CP de l'entrée Ouest et de la voie Nord ;

Décide de modifier les montants des Autorisations de Programme et la répartition des Crédits de Paiement des opérations identifiées comme suit dans le tableau ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP		REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT					
	Initial	N°	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
Travaux Entrée Ouest	8 612 046,00	2010-4	1 731 391,00	2 350 000,00	2 230 000,00	535 000,00	1 643 655,00	122 000,00

			REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT					
			CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Boulevard Nord chap 1200	2 621 166,00	2014-5		330 000,00	1 147 583,00	1 143 583,00		

- VOTE :
  ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>Délibération n° 15-072</u>
Annulation de titre Budget Principal 2015
Rapporteur : M. Hervé BAYARD

Suite à la tempête Klaus de janvier 2009, le Marsan Agglomération a bénéficié d'une subvention de l'Union Européenne au titre du FSUE, pour prendre en charge les frais de réparation des dégâts occasionnés dans les communes.

A l'occasion d'un contrôle des justificatifs par les services de l'Union, des dépenses classées non éligibles par les contrôleurs ont fait l'objet d'un reversement du FSUE par le Marsan Agglomération.

Ce reversement a ensuite été refacturé aux communes en proportion des dépenses non éligibles qui les concernaient.

Il s'avère que pour la commune de Mazerolles, figurait sur l'état des dépenses non éligibles un groupe électrogène avec pour observation des contrôleurs « pas de justificatif présenté ». Or, la copie de la facture avait bien été présentée.

La commune demande à juste titre que la somme de 1 491,43 € ne lui soit pas réclamée.

Vu le budget primitif 2015 ;

Vu l'avis de la commission des finances ;

Considérant la demande d'annulation de titre de la commune de Mazerolles pour une dépense qui a été justifiée dans le cadre de l'instruction du versement de la subvention FSUE liée à la tempête KLAUS ;

Approuve l'annulation du titre 226 de 2012 pour un montant de 1 491,43 € par un mandat au compte 6542.

Autorise madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- VOTE :
  1 ABSTENTION
  ADOPTE A LA MAJORITE

Monsieur Lanouzière ne prenant pas part au vote

Délibération n° 15-073
Mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence obligatoire « Politique de la Ville ».

La Présidente : Vous savez que nous avons toujours eu la compétence Politique de la Ville. C'est une compétence obligatoire pour notre Agglomération, mais nous devons l'exercer entièrement. Donc, nous avons transféré ce service, il n'y a pas si longtemps. Puisque nous devons exercer cette compétence, il doit y avoir mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers qui sont nécessaires et ce service étant essentiellement situé au niveau de la Ville de Mont-de-Marsan, les biens mobiliers qui seront mis à disposition gratuitement pour l'Agglomération sont ceux qui sont notés sur cet inventaire que vous avez. Donc, l'Agglomération aura 10 bureaux mis à disposition, 2 armoires, 54 chaises, etc. Je vous épargne la liste complète.

- VOTE :
  ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n° 15-074
Transfert de personnel nécessaire à l'exercice de la compétence obligatoire « Politique de la Ville ».

La Présidente : Nous devons transférer 1 Ingénieur principal, 2 Techniciens principaux de 1ère classe, 1 Rédacteur, 1 Adjoint administratif de 2ème classe, 2 Animateurs, 1 Animateur principal de 2ème classe et 2 Adjoints d'animation de 2ème classe.
Je le redis, il y a eu la Commission locale de transfert des charges qui s'est réunie. Je crois que le coût global de ce service représente 580 000 €. Je le dis de mémoire. Il y a une participation de la Ville de Mont-de-Marsan qui transfère une grande partie et de la Commune de St Pierre-du-Mont qui prend en charge un certain nombre de salaires puisque ce sont des agents qui travaillent sur le grand projet Politique de la Ville sur les deux communes et qui transfère également la subvention qui est donnée à l'AQM qui est l'association de quartier.

- VOTE :
  ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n° 15-076
Création d'un emploi de technicien territorial (Pôle Infrastructures et Aménagement).

La Présidente : Il s'agit simplement de pérenniser un emploi d'un de nos agents qui était sous contrat et qui va intégrer la collectivité comme technicien territorial à temps complet. C'est pour le service Habitat. C'est un emploi qui existe sur notre collectivité.

- VOTE :
  ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n° 15-075
Modification du régime indemnitaire en matière d'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

La Présidente : C'est la création de ces régimes qui n'existaient pas forcément dans notre collectivité. Versement des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires dans les conditions suivantes. Vous avez toute la liste.

- VOTE :
  ADOPTE A L'UNANIMITE

J'entends un bruit de papiers qui signe un peu la fin de la séance. Je vous remercie de votre participation, mais avant que vous vous leviez, je voudrais que vous ne partiez pas trop vite car il

faut que l'on vérifie que vous avez signé tous les documents budgétaires.
Je vous remercie beaucoup et vous dis à bientôt, au mois de juin, pour notre prochain Conseil Communautaire. Bonne soirée.

La séance est levée à 21h45